

## LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 06 / [contre.la.traite@secours-catholique.org](mailto:contre.la.traite@secours-catholique.org) / [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JUIN 2013



Paris, le 14 juin 2013

#### Relevé des conclusions :

- I- **Actualité**
- II- **Eléments d'informations** concernant diverses réunions, invitations et conférences présentées par les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »
- III- **Analyse de la réponse de la Secrétaire générale et préparation de la première prise de contact avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIFROP)**

#### Annexes :

1. Lettre rédigée par le Collectif à Mme E. Moiron-Braud (MIPROF). Copie à Mr E. Panloup (Coordination nationale de lutte contre la traite des êtres humains).
2. Lettre de réponse de Mme E. Moiron-Braud (MIPROF).
3. Extrait du document : Séance d'installation du Comité d'orientation de la MIPROF du lundi 3 juin 2013.
4. Compte-rendu de la rencontre du 4 juin 2013 avec Mme E. Moiron-Braud et M. E. Panloup.
5. Circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers.
6. Point de discussion interne sur l'organisation de la réunion avec la MIPROF du 4 juin 2013.
7. Bulletin d'inscription pour la prochaine réunion du Collectif.

#### Prochaines réunions :

- La prochaine réunion du Collectif aura lieu **le vendredi 21 juin 2013**, de 10h à 12h30 au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Elle se déroulera en salle DCC (4e étage, 1er escalier à droite dans la cour, salle au fond du couloir à droite).

#### **A l'ordre du jour de la réunion du 21 juin 2013:**

- Réflexion sur le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains au regard du rapport du GRETA du Conseil de l'Europe.
  - Préparation de la réunion de la rentrée du Collectif qui aura lieu en septembre.
- La réunion suivante du Collectif aura lieu **le jeudi 25 juillet 2013**, de 10h à 16h00 au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Elle se déroulera en salle Sidoine (accès à droite dans la cour).

#### **A l'ordre du jour de la réunion du 25 juillet 2013:**

- Affiner les propositions définies dans le cadre du projet de Plan national de lutte contre la traite des êtres humains lors de la réunion du 21 juin 2013.

## **I. Actualité**

### **I.1. Observations sur les conséquences de la nouvelle circulaire relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers**

**La circulaire du 31 mai 2013** (Cf. Annexe 5) relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers (dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation) porte d'une part sur la prise en charge financière par l'Etat des 5 premiers jours de l'accueil des mineurs isolés étrangers. Durant ces cinq jours, une évaluation de l'âge sera réalisée. D'autre part, le texte vise la répartition physique des mineurs isolés sur l'ensemble du territoire national.

Bien que présentant certains points positifs, le Collectif exprime une série de préoccupations concernant cette Circulaire. Il s'interroge d'abord sur la durée pendant laquelle l'enfant est pris en charge par l'Etat qui se limite à la période durant laquelle sera menée l'évaluation de l'âge du jeune. Les membres du Collectif estiment que cette période est beaucoup trop courte et l'évaluation trop rapide. Selon la Circulaire Taubira, si la minorité du jeune est prononcée, le président du conseil général saisit le procureur de la République du lieu où le mineur a été trouvé qui désignera, à partir du dispositif d'orientation national, le conseil général du lieu de placement auquel le mineur sera confié. Il se dessaisit simultanément au bénéfice du parquet du lieu de placement définitif du mineur qui saisira lui-même le juge des enfants compétent. Si l'évaluation n'est pas concluante au bout du délai de 5 jours, le président du conseil général du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté saisit le procureur de la République. Si avant un délai de 8 jours, le jeune est reconnu mineur isolé étranger, le parquet saisit le juge des enfants en assistance éducative et requiert le maintien de son placement auprès du président du conseil général déterminé en application du dispositif d'orientation national. Le juge des enfants apprécie alors la nécessité de ce maintien, et dans l'affirmatif il se dessaisit au profit du juge des enfants du lieu où se trouve l'établissement auquel ce mineur a été confié dans le cadre du dispositif national d'orientation. Si au terme du délai de 8 jours, la minorité du jeune n'est pas prononcée, le parquet saisit le juge des enfants en assistance éducative et requiert le maintien de la mesure de placement dans son lieu de placement initial jusqu'à ce que l'évaluation aboutisse. Si le jeune est alors reconnu mineur isolé étranger, le parquet prend des réquisitions aux fins de placement dans le département qu'il aura déterminé en application du dispositif d'orientation national. Le juge des enfants apprécie au regard de ses compétences l'opportunité de ce placement et, dans l'affirmative il se dessaisit au profit du juge désormais compétent.

Des membres du Collectif soulignent le fait que cela pose certains problèmes car légalement le juge des enfants n'est pas obligé de se dessaisir. Cela soulève également certaines interrogations notamment en termes de concertation entre les différentes juridictions.

D'une manière générale, les membres du Collectif présents lors de la réunion insistent sur le fait qu'il faut être vigilant par rapport à la problématique de la prise en charge des mineurs étrangers isolés, notamment en région parisienne. Il y a un risque de fugue important lié au fait que les mineurs isolés étrangers ne sont pas accompagnés, ils sont seuls dans les lieux d'accueils temporaires (chambre d'hôtel par exemple). Geneviève Colas cite l'exemple d'un jeune de 17 ans qui a dû se présenter dans un nombre élevé de lieux d'accueil institutionnels dans la même journée sans être accepté dans aucun de ces endroits avant d'être finalement logé dans une chambre d'hôtel pour une nuit mais sans accompagnement. Ce mineur est parti de ce lieu d'hébergement dans la nuit, l'Aide Sociale à l'Enfance ayant interrompu « l'accompagnement ». D'autre part, la vulnérabilité de ces jeunes en fait potentiellement des victimes.

*A suivre : Le sujet de la Circulaire du 31 mai 2013 devra être abordé lors de la prochaine réunion avec la MIPROF.*

## **I.2. Rappel concernant le retard de 18 pays membres dans la mise en œuvre de la Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes**

Alors que le phénomène de la traite est en constante augmentation (23 600 personnes victimes de traite entre 2008 et 2010, dont 68 % sont des femmes 15 % des enfants), 18 pays de l'UE, dont la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas n'ont toujours pas mis en œuvre au niveau national la Directive 2011/36/UE. A ce jour, seuls 9 membres de l'UE sur 27 ont procédé à la transposition complète de la directive de l'UE dans leur législation nationale dans le délai prévu, soit le 6 avril 2013 : la République tchèque, la Suède, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Finlande. Le Royaume-Uni, la Belgique, la Bulgarie et la Slovaquie l'ont partiellement transposée.

La commissaire européenne chargée des affaires intérieures, Cecilia Malmström a récemment précisé que les pays retardataires risquent des sanctions sans en préciser la nature. Elle explique ce retard par deux facteurs distincts : tout d'abord du fait de la difficulté de définir le crime et ensuite par la crainte des victimes de témoigner car elles ne se sentent pas protégées. Ce retard risque d'avoir des conséquences sur la remise d'un rapport détaillé des dispositions prises pour se conformer à la directive que les états membres sont censés avoir finalisé avant le 6 avril 2015 ainsi que sur l'évaluation de l'impact des mesures prises contre la traite d'êtres humains.

## **II. Eléments d'informations concernant diverses réunions, invitations et conférences présentées par les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »**

### **II.1. Création d'une plateforme européenne de la société civile de lutte contre la traite des êtres humains**

La Stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016 liste 40 initiatives complètes, dont le renforcement du rôle de la société civile. C'est dans ce contexte que la Commission européenne a lancé le 31 mai 2013 à Bruxelles la première Plateforme européenne de la société civile de lutte contre la traite des êtres humains. La création de cette Plateforme qui réunit plus d'une centaine d'organisations de la société civile de l'UE (ces organisations ont été invitées par la Commission en mars 2013 à manifester leur intérêt à y participer et l'UE a ensuite effectué une sélection) a été motivée par le constat de la nécessité d'une plus solide coopération au niveau européen en matière d'aide aux victimes de la traite. L'objectif de cette Plateforme, inaugurée par Cecilia Malmström, commissaire chargée des affaires intérieures, est de permettre aux organisations de la société civile, agissant au niveau européen, national ou local dans les domaines des droits de

la femme, des droits des enfants, des droits des migrants etc. d'échanger sur leurs pratiques relatives à l'aide apportée aux victimes de la traite et sur les stratégies possibles d'amélioration de cette assistance ainsi que des actions de prévention. L'idée est de construire une plateforme constituée par la société civile autour de la thématique de la traite, soutenue par l'Union européenne. Mais il s'agit également de mutualiser les connaissances que ces associations tirent de leur travail auprès des victimes afin de renforcer les politiques de l'Union européenne. Les membres de cette plateforme seront ainsi réunis environ trois fois par an par la Commission afin de collecter ces informations provenant du terrain. A cette occasion, les participants pourront faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs actions. Une deuxième réunion de la plateforme est provisoirement prévue à l'automne. La manifestation de lancement a été présidée par Mme Myria Vassiliadou, coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains. Des orateurs venant de différentes agences et institutions de l'Union sont intervenus au cours de cet événement, dont Livia Jaroka, membre du Parlement européen ; Morten Kjaerum, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux ; Jelena Drenjanin, Comité des régions ; Beatrice Ouin, Comité économique et social européen ; Koen Dewulf, Centre belge pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Au cours de cette première rencontre, les participants de la plateforme, suite au lancement de la plateforme par la commissaire Malmström et l'intervention des orateurs, ont eu une discussion constructive avec les décideurs politiques sur la meilleure manière de travailler avec la société civile dans le but de combattre la traite des êtres humains. Ils ont ensuite travaillé par groupe sur les sujets suivants :

- Les priorités politiques de la Plateforme : débat sur les nécessités et thèmes prioritaires sur lesquels se penchera la Plateforme et sur les futures activités de cette dernière relatives à l'application de la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016 et la Directive 2011/36/UE.
- L'engagement et la coopération de la Société Civile avec les pays membres et les pays tiers – le rôle de la Plateforme : débat sur les moyens d'associer des organisations de la société civile établies dans l'UE et dans les pays tiers situés à l'extérieur de l'UE dans le cadre de la Plateforme européenne de la société civile en prenant en compte la liste des pays et régions prioritaires telle que définie par le Deuxième rapport de mise en œuvre du Document d'orientation générale sur le renforcement de la dimension extérieure de l'UE sur la lutte contre la traite des êtres humains.
- Réflexion sur le lien entre Internet et le phénomène de la traite des êtres humains – défis et possibilités : débat sur les bonnes pratiques abordant les liens entre l'Internet et la traite des êtres humains (Internet comme un moyen de recruter des victimes de la traite et de répondre à la demande en ligne ; Internet comme un outil de poursuites, y compris de nouvelles opportunités pour s'attaquer aux affaires transnationales impliquant les autorités de plusieurs États membres ; Internet au service de la prévention de la traite des êtres humains, y compris le rôle des réseaux sociaux pour sensibiliser en particulier les enfants et les jeunes) et sur la possibilité de créer une Plateforme européenne de la société civile en ligne.

Quatre à cinq organisations en moyenne ont été sélectionnées par pays, avec un souci de maintenir un certain équilibre par rapport à leur origine géographique et leur domaine d'expertise. Quatre organisations membres du Collectif ont participé au lancement de la Plateforme : l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, la Fondation Scelles et le Secours catholique (le Collectif en tant que tel ne peut être enregistré comme membre de la Plateforme car il n'existe pas comme association en tant qu'entité juridique). Les participants de la Plateforme ont semblé intéressés par la dynamique de réseau que le Collectif représente. Cette Plateforme pourrait avoir un réel intérêt pour le travail transnational de lutte contre la traite.

## **II.2. Séance d'installation du lundi 3 juin du Comité d'orientation de la MIPROF**

La séance d'installation du Comité d'orientation de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) s'est déroulée le lundi 3 juin (cf. Annexe 3). Pour rappel, la création de la MIPROF a été décidée lors du Comité interministériel du droit des femmes du 30 novembre 2012 et a fait l'objet d'un décret présenté au Conseil des ministres le 3 janvier 2013. Constituée d'une équipe permanente et d'un comité d'orientation, elle est placée auprès du Ministre des droits des femmes. L'équipe permanente, dirigée par un(e) Secrétaire Général(e) (fonction assurée actuellement par Elisabeth Moiron-Braud, magistrate), est composée d'expert(e)s des domaines de la violence faite aux femmes et de la traite des êtres humains : Ernestine Ronai, psychologue (coordinatrice nationale « violences faites aux femmes »), François Barastier, administrateur civil hors classe (conseiller technique), Annie Garcia, commandante de police (conseillère technique), Eric Panloup, lieutenant-colonel de gendarmerie (coordinateur national « traite des êtres humains ») et de plusieurs chargé(e)s de mission.

Les principaux objectifs de la MIPROF ont été exposés lors de cette séance d'installation. Elle vise ainsi à remplir les fonctions suivantes (cf. Annexe 3):

- Une fonction d'observatoire national (études, recherche, statistiques) sur les violences envers les femmes ;
- Une fonction d'animation pour le développement des partenariats en vue de la protection des femmes victimes de violences ;
- Une fonction de pilotage de la formation à l'égard des violences envers les femmes ;
- Une fonction de coordination dans la lutte contre la traite des êtres humains. Cette mission consistera principalement en la révision du projet d'action national finalisé en 2010, en collaboration avec les différents ministères concernés, afin de définir la politique nationale en matière de prévention, de protection et de prise en charge des victimes ainsi que de poursuite des auteurs, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs. Ce plan devra être présenté en octobre 2013. La MIPROF tentera également d'installer des coordinations locales en vue de faciliter la protection et l'assistance aux victimes. Elle a aussi pour tâche de construire une base de données spécifique qui collectera des informations de l'ensemble du territoire afin de disposer de statistiques utilisables. En effet, les chiffres relatifs à la traite sexuelle varient par exemple de 60 à 85% selon les interlocuteurs. Elle proposera un socle commun de formation concernant l'identification des victimes de la traite des êtres humains à tous les acteurs de la lutte, à partir des modules de formation créés dans le cadre du projet européen ISEC. Ce dernier point a particulièrement été développé par Eric Panloup.

Par ailleurs, la MIPROF a annoncé lors de cette réunion qu'elle a également pour objectifs l'amélioration de la coordination concernant les titres de séjour et le développement de la coordination internationale avec d'autres pays de destination. Enfin, un groupe de travail ad hoc sur la formation initiale et continue des médecins et professionnels de santé sur le phénomène et les victimes de la traite ont déjà été mis en place.

Le comité d'orientation est quant à lui composé de trois représentant(e)s des collectivités territoriales, de trois représentant(e)s de structures locales intervenant en matière de violences faites aux femmes, de six personnalités qualifiées et de treize représentant(e)s de l'Etat (liste complète des membres du comité d'orientation en Annexe 3). Il a pour but de dessiner les grandes lignes de travail de la mission, à partir des expériences de chacun des groupes d'experts thématiques.

Une organisation du Collectif (le CCEM) a assisté à cette réunion en tant que membre du comité d'orientation choisi en raison de ses compétences et de son expérience par le Ministre chargé des droits des femmes. Elisabeth Moiron-Braud qui a présenté l'action de la MIPROF a beaucoup insisté sur la traite et non pas exclusivement sur les violences faites aux femmes, ce qu'il laisse présager d'un réel soutien de sa part. En

revanche, les membres du Collectif émettent des doutes sur l'équilibre de la composition du Comité d'orientation par rapport aux domaines d'action de ses membres. En effet, seule une petite minorité de ces personnes ont pour champ de compétence la lutte contre la traite. La présence de l'organisation France terre d'asile en tant que membre du Comité d'orientation est également discutée par des membres du Collectif car France terre d'asile ne leur paraît pas représentative des positions d'un grand nombre d'associations impliquées en France dans la problématique des migrations.

Une nouvelle réunion du Comité d'orientation aura lieu en septembre afin d'annoncer les groupes de travail.

### **II.3. Colloque sur l'argent criminel de la traite prostitutionnelle organisé par la Fondation Scelles le 24 mai 2013**

Un colloque intitulé « Les circuits de l'argent sale, l'argent criminel de la traite » a eu lieu le 24 mai 2013 au Palais du Luxembourg, organisé par la Fondation Scelles, sous le haut parrainage de Madame Chantal Jouanno, Sénatrice de Paris et le Président de la Fondation, Monsieur Yves Charpenel, Premier Avocat Général près la Cour de Cassation. L'objectif de ce colloque était d'aborder le thème de la traite sous un angle particulier, celui de son aspect financier. Les participants, au nombre de 40 approximativement, ont pu débattre sur les sujets suivants : « L'argent criminel : menace réelle pour l'économie », « TRACFIN et les outils pour détecter les circuits de l'argent criminel », « Risques et vigilance au sein des entreprises », « Récupération et usage citoyen de l'argent criminel », « Travailler en réseau contre les réseaux criminels ». Parmi les intervenants venus d'horizons très divers étaient présents notamment Mme Catherine Minard, Directrice des Affaires Internationales au MEDEF qui a fait allusion à certains engagements du MEDEF en vue d'obtenir des accords internationaux relatifs à la lutte contre la traite. Figuraient également parmi les orateurs Jean-Marc Souvira, Directeur de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), Jean-Baptiste Carpentier, Directeur du Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN), Gérard Bekerman, Président de l'Association Française d'Épargne et de Retraite (AFER), Alain Abergel, Commissaire aux comptes, Elisabeth Pelsez, Directrice de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), Firdaous El Honsali, Directrice de la communication externe et des relations presse THE BODYSHOP, Fatima Lalem, Conseillère de Paris et Adjointe au Maire en charge de l'égalité femme-homme, ainsi que plusieurs universitaires et journalistes spécialistes de ces questions.

### **II.4. « Rencontre Atlantique sur la Traite des êtres humains » organisée à Nantes par Esclavage Tolérance Zéro le 6 juin 2013**

Il s'agit de la première édition de cette Journée d'étude intitulée « Rencontre Atlantique sur la Traite des Êtres Humains » organisée par Esclavage Tolérance Zéro à Nantes le 6 juin 2013. L'objectif de cette rencontre est notamment d'apporter un regard croisé sur les enjeux de cette atteinte fondamentale aux droits des êtres humains que constitue la traite des êtres humains par l'intervention d'acteurs de terrain venant de disciplines diverses telles que le droit, l'histoire, la sociologie, la psychologie etc. Cette rencontre fait écho aux Rencontres Méditerranéenne dont la 3ème édition se tiendra à Marseille en septembre prochain.

### **II.5. Publication Lexis Nexis**

La Semaine Juridique a souhaité s'associer à la démarche du groupe LexisNexis et de l'Association ECPAT France qui ont lancé le site [droitcontrelatraite.com](http://droitcontrelatraite.com) en consacrant un supplément intitulé « La traite des êtres humains. Quels enjeux ? Quelles atteintes ? », paru le 6 mai 2013. Ce numéro a pour objectif de sensibiliser les professionnels du droit au sujet de la traite et apporter aux lecteurs en général une connaissance plus précise de ce phénomène.

Ce supplément peut être consulté sur Internet à partir du lien suivant :

## **II.6. Publication d'une nouvelle édition du Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle**

La Fondation Scelles, sous la direction d'Yves Charpenel, avocat général de la Cour de cassation et Président de la Fondation Scelles, vient de publier la 3<sup>ème</sup> édition de l'ouvrage « Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle. La prostitution au cœur du crime organisé ».

## **II.7. Questionnaire à destination du Collectif sur les pratiques de coopération entre pays d'origine et de destination**

Le Programme régional de lutte contre la traite des êtres humains, coordonné par Caritas Albanie, rassemble 11 partenaires Caritas (Caritas Albanie, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Roumanie, Kosovo, Arménie, Ukraine, Bulgarie, Liban, Turquie, Maroc) engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains et vise à enrichir leurs savoirs faire par l'échange de pratiques et d'expériences et à développer une réflexion commune sur les méthodes de lutte contre la traite. L'objectif est de promouvoir et consolider la coopération entre les pays d'Europe et méditerranéens pour rationaliser et accélérer les efforts dans la lutte contre la traite. Dans le cadre de ce projet aura lieu en Bulgarie du 24 au 28 juin 2013 une rencontre entre les 11 partenaires. Celle-ci est centrée autour du thème de la coopération entre les pays d'origine et de destination de la traite des êtres humains. A cette occasion, les partenaires partageront leur expérience de coopération. Le Secours Catholique-France souhaiterait ainsi pouvoir avoir l'opportunité de collecter des témoignages d'associations membres du Collectif de pratiques de coopération avec des pays d'origine au niveau institutionnel ou dans l'accompagnement des victimes. Plusieurs organisations ont accepté de partager leur expérience. Un retour sur cette rencontre sera réalisé lors d'une prochaine réunion du Collectif.

*A suivre : Les organisations volontaires seront recontactées afin de réaliser un court entretien à partir d'une grille de questions sur leurs pratiques de coopération, avant le 20 juin 2013.*

## **III- Analyse de la réponse de la Secrétaire générale et préparation de la première prise de contact avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violence et la lutte contre la traite des êtres humains (MIFROP)**

Suite à l'annonce de la création de la MIPROF et la nomination de sa Secrétaire Générale, Mme Elisabeth Moiron-Braud, le Collectif a adressé une lettre à cette dernière, en date du 7 mai 2013. Les éléments principaux de cette lettre sont les suivants :

- Brève présentation du Collectif.
- Le Collectif prend note des nominations d'Elisabeth Moiron-Braud et Eric Panloup à leur poste respectif.
- Interrogation sur la place réservée à la traite des êtres humains dans ce cadre institutionnel.
- Question sur la problématique spécifique des mineurs.
- Interrogation sur les moyens humains, matériels, financiers.
- Nature de la coopération avec les acteurs de la société civile souhaitée par la MIPROF?
- Quel rôle des associations dans l'élaboration du Plan gouvernemental de lutte contre la traite des êtres humains?
- Demande de soutien de la part de la MIPROF pour la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains et pour l'inscription de la lutte contre la traite des êtres humains comme « grande cause nationale ».
- Demande de rencontre avec Elisabeth Moiron-Braud et Eric Panloup.

Une réponse de la Secrétaire générale de la MIPROF est parvenue au Collectif le 24 mai 2013. Le contenu de cette lettre insiste tout d'abord sur le fait que l'objectif de coordination de la politique de lutte contre la traite des êtres humains ne se confond pas avec ceux poursuivis dans le domaine de la protection des femmes contre les violences. Elisabeth Moiron-Braud précise que deux coordinateurs différents ont d'ailleurs été nommés. La Secrétaire générale met ensuite l'accent sur la coordination multidisciplinaire. Le Collectif se pose sur ce point la question de savoir de quelle manière cette coordination va être mise en place. Il est également précisé que le Collectif sera entendu lors de l'élaboration du projet final du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains. Par ailleurs, la MIPROF compte mettre en place un groupe de travail qui aura pour but d'établir une meilleure coordination entre les différents acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains, avec un focus spécial sur les mineurs. Enfin, la MIPROF est d'accord pour appuyer le Collectif dans sa volonté de voir reconnaître la lutte contre la traite des êtres humains comme « grande cause nationale ».

Suite à cela, un rendez-vous a été proposé par Eric Panloup au Collectif, fixé au 4 juin 2013. Trois associations du Collectif se sont proposées d'y participer afin d'être le porte-parole du Collectif lors de cette rencontre et de porter à la connaissance de la MIPROF l'échange réalisé au sein du Collectif au cours de la réunion du 4 juin au matin. Une autre association souligne le fait que le délai est trop court pour pouvoir se libérer ce jour-là mais les associations qui se sont rendues à la MIPROF le 4 juin 2013 (le Secours catholique, Hors la Rue et l'Association du foyer Jorbalan) montrent la diversité des organisations membres du Collectif.

Les principales interrogations et exigences formulées par le Collectif que les 3 associations devront porter à la connaissance de la MIPROF et de la Coordination nationale de lutte contre la traite des êtres humains lors de cette première rencontre sont les suivantes :

- La MIPROF devra intégrer les associations dans l'élaboration du Plan d'action national tout au long du processus et non pas seulement juste avant son adoption.
- Le budget dépendra-t-il du Plan ou le Plan dépendra-t-il du budget ? Il faut insister sur la question des moyens au niveau interministériel.
- Le fait qu'il y ait de nombreux représentants des villes et des collectivités territoriales au sein du Comité d'orientation est un point positif et assez novateur. En revanche, le Collectif s'inquiète du déséquilibre de représentation au détriment des porteurs de la cause de la lutte contre la traite des êtres humains. Le fait que les associations de manière générale soient peu présentes dans ce Comité est également un point négatif.
- Dans la mesure où il existe deux coordinateurs pour chacun des domaines, le Collectif regrette qu'il n'y ait pas aussi deux comités d'orientation distincts.
- Un éclaircissement devra être apporté sur la sémantique même de l'appellation de la MIPROF. Le terme « protection » exclut-il de fait la prévention des objectifs de la MIPROF ? L'ajout relatif à « la lutte contre la traite des êtres humains » questionne car ce thème constitue en soit une problématique à part. Le Collectif attribue cet ajout à une raison politique. En effet, la France est aujourd'hui sujette à la pression de l'UE concernant la retranscription au niveau national de la Directive.
- Malgré les critiques formulées, le Collectif insiste sur le fait qu'il faille profiter de la fenêtre d'ouverture que constitue la création de la MIPROF et l'élaboration du Plan national.
- Le terme de « vecteur » employé par la Secrétaire général pour désigner les associations du Collectif est inapproprié car les organisations membres ne sont pas toutes gestionnaires, mais aussi militantes. Le Collectif ne souhaite pas seulement être le bras armé de la MIPROF, il a un rôle d'interpellation et de proposition à jouer.
- De quels acteurs sera composé le groupe de travail prévu par la MIPROF ?



### Conclusion :

- En termes de stratégie, le Collectif se propose premièrement d'apporter des propositions solides, à partir des points principaux du rapport du GRETA et du projet de Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains finalisé en 2010. Le Collectif doit ainsi se placer comme une force de proposition. A cet égard, il est important de poser dès maintenant à la MIPROF la question de savoir à quel moment de l'agenda le Collectif pourra intervenir.
- Les membres du Collectif se proposent de relayer leurs préoccupations par rapport au traitement de la question de la lutte contre la traite des êtres humains à travers la presse, afin de ne pas être totalement absents du grand public. Les membres du Collectif doivent également continuer à veiller à se faire inviter dans les diverses instances de discussion afin d'y partager son savoir-faire.

*A suivre : Le Collectif se réunira le 21 juin de 10h00 à 12h30 afin de travailler sur les 4-5 propositions incontournables qui seront présentées, à partir de la relecture du rapport du GRETA, du Plan rédigé en 2008-2010 et des lettres adressées aux ministres et au Premier Ministre. Une réunion aura ensuite lieu le 25 Juillet de 10h00 à 16h00 afin d'effectuer un travail plus pointu sur ces 4-5 propositions clés en y apportant des éléments de réponse concrets.*

### **Participants à la réunion du 4 juin 2013 :**

Planète Enfants, Stéphanie Selle  
Esclavage Tolérance Zéro (ETZ), Andréa Couzy  
Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM), Sylvie O'Dy  
Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM), Stéphane Caron  
Association du foyer Jorbalan (AFJ), Inès Revuelta  
Amicale du Nid, Juliette Boureau  
Action Catholique des Femmes (ACF), Josette Duteil  
ECPAT France, Magali Fabre  
Mouvement du Nid, Pierre Albert  
Hors la Rue, Guillaume Lardanchet et Olivier Peyroux  
Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), Nicolas Derobert  
Fondation Scelles, François Vignaud  
Congrégations des Sœurs du Bon Pasteur, Marie-Hélène Halligon  
Secours Catholique et coordination du Collectif, Geneviève Colas  
Secours Catholique, Secrétariat, Sarah Berthelot

Compte-rendu réalisé par Sarah Berthelot,  
pour le secrétariat du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »